

N° 2016/166 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2016
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2016,

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 codifiée à l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

VU les conventions cadres de subventionnement conclues avec les associations ci-dessous mentionnées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2016, sous réserve de la signature: de la convention de subventionnement si l'association n'a pas conventionné avec la ville, de l'avenant à ladite convention modifiant l'objet de la subvention et le montant de la subvention de la convention cadre si l'association a déjà conventionné,

VU les projets de convention cadre de subventionnement et d'avenant à conclure avec les associations ci-dessous mentionnées,

VU la commission vie associative-animation et culture en date du 15 décembre 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine EVERAERT, adjointe déléguée à la vie associative,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE comme suit le montant des subventions aux associations pour l'année 2016, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
AAPEVV	250 €
Aïkido	500 €
Amicale cycliste	600 €
AS Collège	800 €
Bibliothèque Ekpè	400 €
CCAV	800 €
Souvenir de GAULLE	200 €
DDEN	100 €
Dodu dindons	650 €
Epi d'Orge	800 €
Fan'Tap	450 €
FCPE Collège B. Pascal	100 €
FCPE écoles	300 €
FLAM 91	200 €
FNACA	300 €
Football club	5 000 €
GV	3 000 €
Hand Ball club	1 300 €
Images	1 700 €
Judo Club	1 550 €

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
K'Danse	3 000 €
Karaté	500 €
La Cible	1 700 €
La Sylphide	2 100 €
Le Mot et la Note	900 €
Les Archers	1 000 €
Les Pongistes	100 €
Musculation club	800 €
Nihon Bu Jutsu	700 €
Notes en bulles	900 €
PEEP	500 €
RSVO	1 000 €
Scouts et Guides de France	760 €
Séniors Actifs de Villemoisson	100 €
Tennis Club	3 500 €
Tréteaux d'Olyvette	700 €
UNC	200 €
Villemoisson Gym	1 700 €
VVLMG	650 €
Yoga pour tous	300 €
TOTAL GENERAL	40 110 €

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour la première fois en 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les associations concernées.

APPROUVE les termes de l'avenant aux conventions de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour l'année 2016 et déjà subventionnées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les associations concernées.

DIT que les dépenses y afférant seront imputées à l'article 6574 du budget en cours.

Pour extrait conforme en Mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,

François CHOLLEY

Reçu à la Sous-Préfecture le :
Affiché le :